

## AGENDA

2ème week-end de chaque mois : 8-9/02, 8-9/03, 12-13/04... sortie de terrain, contacter la CPE.

**Mercredi 05/02/97** : réunion mensuelle sur les affaires en cours, 19h au local. 1er mercredi de chaque mois.

**12/02/97** : Procès en appel à Colmar, à 14 h pour des casseurs de mines.

**28/02/97** : Procès à Lure, d'un redresseur d'un cours d'eau sur 400 mètres !

**02/03/97** : Chantier Fontenelay FCNE débroussaillage, etc....

**22/03/97** : Assemblée Générale FCNE

**28/03/97** : Conférence débat sur les conséquences écologiques de l'aménagement des cours d'eau au Petit Kursaal avec M. CARBIENER.

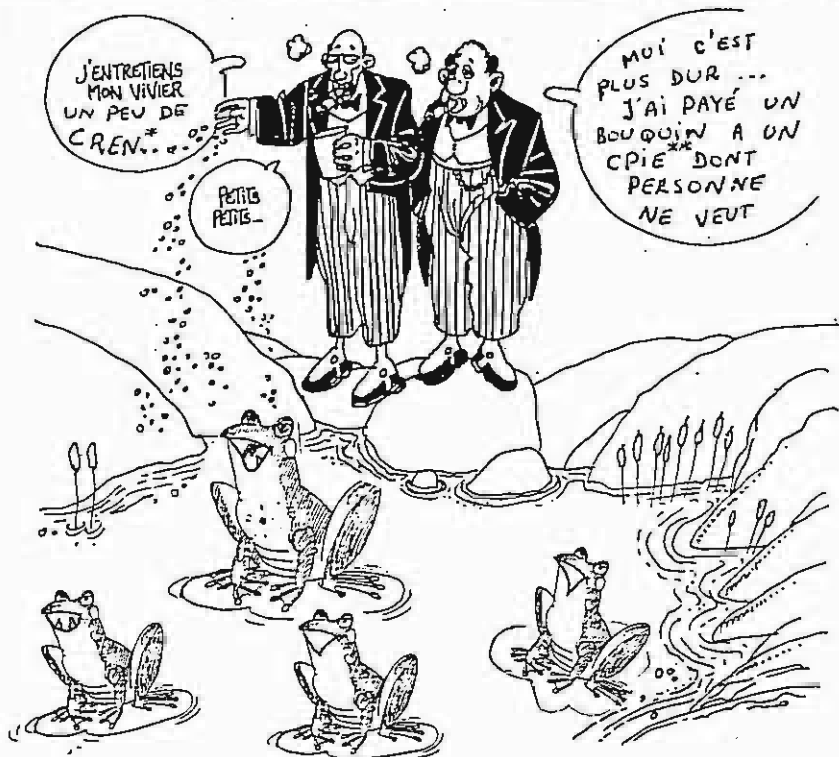
**01/04/97** : Conférence sur les dangers de l'Amiante au Petit Kursaal à Besançon.

**11-12-13/03/97** : le "CICLE", 2ème édition du rendez-vous de l'environnement en Franche-Comté aux Parc des Expositions.

**24/05/97** : "Tous sur les ponts" dans le cadre de la lutte anti-canal.

**27/04/97** : Manifestation anti-canal à Mont-béliard (peut-être un train Dole-Montbéliard avec nombreux arrêts).

**01/06/97** : Manifestation géante anti-canal à Besançon.



**Dernière heure : le C.A. du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté a décidé le 13/01/97 de travailler avec le SYNDICAT MIXTE SAONE-DOUBS!**

**A quand une collaboration avec la CNR ?**

**Les représentants des associations de PN ont voté contre, sauf l'association belfortaine (Léandre) et la maison de la réserve de Remoray (Tissot).**

\* CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels

\*\* CPIE : Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement

**EN GUISE D'EDITO, LE COURRIER D'UN LECTEUR DU VAUCLUSE PARU DANS "LE MONDE" ; IL RESUME TOUT A FAIT L'AMBIANCE DU MOMENT.**

### LES LOBBIES DU CANAL RHIN-RHONE

*Les entrepreneurs routiers pleurent à la perspective d'une augmentation des taxes sur le gazole. Les chauffeurs bloquent les autoroutes contre leurs horaires de travail déments. La SNCF contemple, effarée, la chute de ses transports de fret... Cela veut dire quoi ? Qu'il y a déjà en France tout ce qu'il faut, et davantage, pour assurer tous les transports, et que les entreprises ne se portent pas si bien.*

*Et voilà qu'on annonce le canal Rhin-Rhône ! Sans parler des dégâts pour l'environnement, aucune étude, même partielle, n'a jamais pu montrer un quelconque espoir de rentabilité propre à ce serpent de mer. Quant à son impact concurrentiel sur les autres moyens de transport déjà en crise, il est facile de l'imaginer.*

*Sans être grand clerc, on pressent ici l'action de quelques lobbies bien en place. Les travaux publics qui déjà salivent à cette perspective, le maire de Lyon, possible appui politique au cas où... et le lobby du premier ministre, qui tente de "faire quelque chose" dans un temps bien difficile pour lui.*

*Oui, en ces temps de disette financière, c'est bien le moment de crier "Au fou !".*

*Michel Gerbault - Sivergues, Vaucluse.*

**SYNDICAT MIXTE  
SAONE - DOUBS :  
SYNDICAT  
ENVIRONNEMENTAL ou  
SYNDICAT DU CRIME ?**

Sa création récente (1991) coïncide avec la réactivation du crapuleux projet de chenalisation à grand gabarit de nos deux plus belles rivières ; le *Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Bassin de la Saône et du Doubs*, est apparu depuis ses débuts aux "anti-canal", comme une structure d'accompagnement et d'encouragement à la réalisation du canal. Sa mission paraît pernicieuse : donner l'illusion d'une bonne gestion de l'environnement aquatique alors qu'on s'apprête à saccager l'essentiel

Cette structure rassemble, c'est à dire, draine les finances de 17 collectivités territoriales adhérentes. Elles les redistribue pour l'instant en multiples subventions pour des études et des projets : une manne pour certaines Chambres d'agriculture, Maisons de la pêche ou Conservatoire des espaces naturels... ainsi plus enclins à collaborer.

Plus qu'un soupçon ?

Comment cette structure peut-elle s'affirmer représentative de collectivités "solidaires pour l'eau et l'environnement" et accompagner par le silence, le projet insensé de grand canal, malgré ses innombrables menaces pour le Doubs et la Saône.

Comment ose-t-elle proposer un plan de gestion équilibré du Val de Saône, alors que son Président fondateur, le Docteur René BEAUMONT ne rêve que d'en ravager les plaines alluviales en chenalisant le Doubs, mais aussi la Saône, pour une liaison à grand gabarit Saône-Moselle : "Notre pays aura enfin gagné en matière de transport lorsqu'il aura réalisé aussi bien Rhin-Rhône que Seine-Nord, Seine-Est et même sans doute Saône-Moselle". (débat lors de l'élaboration de l'article du projet de la loi "Pasqua" (1995) imposant le financement du canal à EDF).

Ce même personnage aux

## Beaumont, champion de France des cumulards

**A** DÉFAUT de pouvoir cumuler autant de mandats qu'auparavant, certains parlementaires s'appliquent à cumuler les fonctions. Un nouveau record vient d'être ainsi établi par René Beaumont, député UDF et président du conseil général de Saône-et-Loire. Après son élection à la présidence de l'Association nationale pour l'information sur le logement, il occupe désormais quatre mandats électoraux et vingt-quatre fonctions, selon le décompte établi par « Le Progrès-Le Courrier de Saône-et-Loire » (10/2)

Et les compétences de Beaumont paraissent infinies dans l'éclectisme. Il se montre ca-

pable, en effet, d'être à la fois membre titulaire du comité consultatif du Fonds national des abattoirs et président de l'Association France-Djibouti, tout en vice-président l'Association des présidents de conseils généraux de France, et en chapeau-

tant trois groupes d'étude sur les voies navigables et le canal Rhin-Rhône. Sans oublier les autoroutes

Paris-Rhin-Rhône, comme administrateur.

Dans sa notice biographique du « Who's Who », le recordman Beaumont a tenu à préciser qu'il pratiquait aussi la chasse, le handball et le tennis. Car, en plus, il trouve le temps de faire du sport.



multiples casquettes : Président du Conseil Général de Saône et Loire, Député UDF, Maire de Varennes-St-Sauveur, membre du Conseil d'Administration de la C.N.R..., fut l'ardent - sinon le premier - promoteur du canal, comme l'ont montré les débats de la loi PASQUA, concernant l'article de cette loi destiné à faire payer le canal par EDF !

Sa duplicité environnementale est pharaonique : "(...) Je suis né au bord du Rhône, du côté de Valence, et j'ai vraiment supporté les barrages qui ont complètement détruit le paysage car, à l'époque, on ne se soucia pas des préoccupations écologiques. Allez vous promener autour de Génissiat, de Donzère ou ailleurs, et vous verrez des monuments de "bétonite". Tous ceux qui vivent dans la vallée du Rhône ont effectivement souffert et souffrent encore de la présence de certains barrages qui ne correspondent pas du tout à ce que l'on ferait aujourd'hui en matière d'aménagement fluvial (...)".

René Beaumont n'a pas que des casquettes financées par le contribuable ; il a des relations et sait bien les traiter. Ainsi la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne a relevé que parmi les frais de repas payés en 1993 aux élus départementaux, 112000 francs concernaient "le seul René Beaumont". "De nombreuses factures concernent des repas offerts à Paris, pour lesquelles il a déclaré qu'elles présentaient toutes un intérêt départemental".

Serait-ce aussi un mécène des entreprises de T.P. ? Selon le même rapport définitif repris par "Le Point" du 7 décembre : "la Société d'applications routières (SAR), implantée dans la commune de BEAUMONT, a obtenu du Département de Saône-et-Loire, des marchés à hauteur de 46 millions de francs, de 1989 à 1993, sans que le Conseil Général ait été appelé à délibérer

sur les opérations et prestations... et au prix de nombreuses infractions au code des marchés publics".

Le syndicat mixte pour exister, continuer son numéro d'illusionisme et justifier les finances qu'il draine aujourd'hui, s'est littéralement jeté sur des projets ou des problèmes évoqués ou initiés par d'autres dans un passé récent : protection de la plaine de la Saône, renaturation du Drugeon, projet d'obstruction des pertes du Doubs en aval de Pontarlier... Pour parfaire son oeuvre il a besoin d'argent mais aussi de collaborateurs... prêts à trahir la cause du Doubs la main sur le coeur !

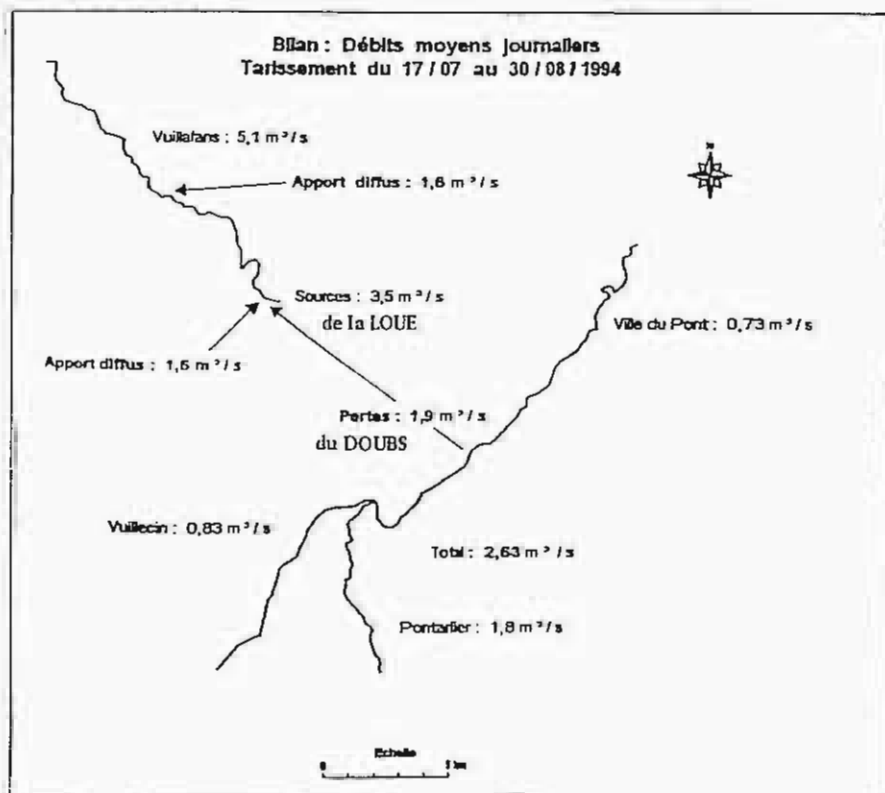
## SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue: UNE COQUILLE VIDE !

Alors qu'en application de la loi sur l'eau un SAGE (Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux) devrait être un outil supplémentaire pour protéger l'environnement aquatique ce SAGE initié par les seuls promoteurs de l'obstruction des pertes du Doubs, s'est révélé une instance sans autre projet réel, sans objectif écologique d'ensemble.

Dès le départ, ce SAGE a été pris en main par son Président, André CUINET (homme lui aussi aux multiples casquettes et mis actuellement en examen pour des affaires de marchés publics). La commission locale de l'eau, secrétariat du SAGE, a vu son rôle réduit à néant dès le départ, tous les pouvoirs ayant été confiés au Président par des élus locaux trop heureux de se débarrasser de l'élaboration d'une procédure pour laquelle ils n'ont aucune motivation, sinon l'espoir de quelques subventions supplémentaires pour leurs communes.

### PERTES DU DOUBS Exemple de bilan hydrologique d'étiage



Le Syndicat Mixte SAONE DOUBS a été promu secrétaire et financeur des études : il peut ainsi utiliser le SAGE à sa guise pour sa promotion soutenue par de multiples plaquettes en papier glacé.

Dans ce contexte peu motivant, les travaux décousus de commissions de travail, pompeusement baptisées "techniques", préparatoires du SAGE, ont surtout illustré le peu d'intérêt de la plupart des élus pour tout changement des habitudes locales... en matière de protection de l'environnement ! Le seul point fort, véritable obsession, n'a été que celui du projet de l'aménagement des pertes...

Le projet définitif de Schéma sera - on en est certain - un texte élaboré par le couple CUINET - SYNDICAT MIXTE.

Une grand'messe politico-médiatique permettra, comme c'est la coutume, de faire voter prochainement aux élus un texte mou qui n'apportera certainement pas grand

chose à la défense de l'environnement mais cautionnera le tronçonnage et la chenalisation du Doubs en aval de Pontarlier sur 5 kms.

Dans la corbeille du SAGE, le Syndicat Mixte a déjà apporté une dot d'un peu plus d'un million de francs pour les études des pertes pour lesquelles le cabinet ANDRE a déjà produit un avant projet sommaire et chiffré : une cascade d'au moins 10 millions de francs serait nécessaire pour réussir - peut être - à conserver dans les années pas trop sèches un débit de moins d'1 m<sup>3</sup> / seconde à l'aval des pertes.

C'est bien sûr la Source de la Loue, tributaire de ces pertes, qui ferait les frais de l'opération. Déjà en grande partie ponctionnée par EDF, cette prestigieuse résurgence verrait lors des étiages serrés son débit dégringoler de 3 à 2 m<sup>3</sup> par seconde !

C'est ainsi que la position

des associations de protection de l'environnement, sans a priori au départ, s'est peu à peu précisée à l'occasion de certains de ces événements.

Les deux documents qui suivent sont là pour en témoigner.

**OPPOSITION  
des ASSOCIATIONS à  
l'AMENAGEMENT des PERTES  
du DOUBS**

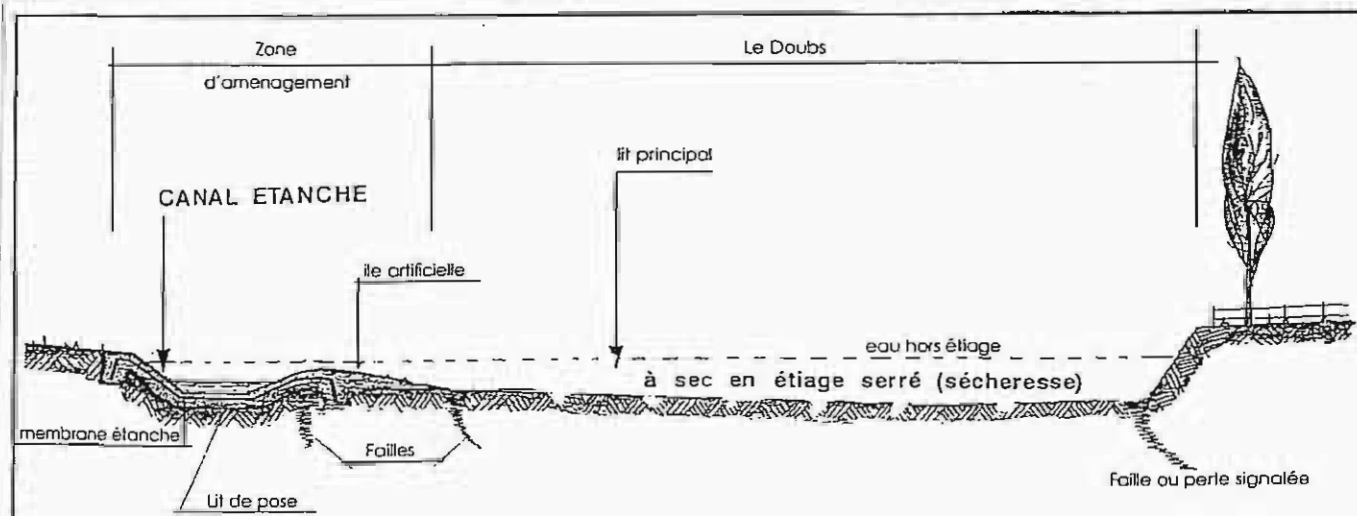
Après étude du dossier, il s'avère qu'en l'état actuel de la procédure, les associations de protection de l'environnement sont strictement opposées au projet proposé. La Fédération Régionale FCNE a d'ailleurs pris position contre ce projet lors de son dernier CA.

Pour répondre à des intérêts limités (réactivation du Doubs d'Arçon à Montbenoit), elles ne peuvent accepter ce projet qui vise à priver la source de la

**MIC MAC SUR LE HAUT DOUBS**

Les pertes du Doubs ne sont pas sèches pour tout le monde. Après 1,5 millions de francs d'études, c'est près de 10 millions qui seraient nécessaires pour réaliser un tel bricolage sur 5 km entre ARÇON et VILLE-DU-PONT...

**LE PROJET TYPE (complété par nos soins)**



Loue en période critique d'étiage du tiers de son débit !

La Source de la LOUE est un site prestigieux qu'il faut à tout prix protéger. Sa vasque pittoresque déjà "dénaturée" par la prise d'eau EDF en étiage par des débits dérisoires, perdra plus encore de son attrait par une réduction d'un tiers de son débit en été.

De même les cascades des Gorges de Nouailles, haut lieu touristique, doivent rester vivantes. La réduction de débit de la Loue en étiage aurait inévitablement des répercussions : ralentissement des écoulements, baisse de la lame d'eau, réchauffement, multiplication des algues, baisse de l'attrait piscicole d'une rivière prestigieuse, baisse des taux d'oxygène dissous à la source, etc.

De nombreux franc-comtois amis de notre région, habitants de la vallée sont d'ores et déjà opposés à un tel "bricolage" de la nature.

Le système de capture du DOUBS par la LOUE est un processus naturel karstique qui fait

partie de notre patrimoine et fonctionne depuis des siècles !

L'aménagement n'offrira enfin qu'une efficacité limitée en étiage serré, puisque des pertes diffuses existent déjà depuis l'amont de Pontarlier !

Les travaux, sur 5 kms, aboutiraient de plus à une dénaturation de la rivière et de son environnement dans un secteur sensible, une artificialisation qui s'ajouterait encore à la destruction d'une grande partie du cours d'eau par la construction du grand canal.

Il n'est pas pensable de vouloir "chenaliser" tous les cours de rivières qui s'assèchent une partie de l'année.

Cette première proposition d'action concrète du SAGE est extrêmement décevante pour un secteur géographique d'une grande richesse naturelle et écologique. Que l'on mette déjà toute l'ardeur nécessaire à "renaturer" la vallée du Drugeon et à mettre en place une gestion sérieuse du Lac St Point. Ces opérations devraient contribuer

naturellement à terme à soutenir l'étiage du Doubs.

### INTERVENTION CONTRE LA CENSURE A LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE DU DOUBS

Comité de Bassin du 15/11/96.  
Point III : C.R. des commissions géographiques.

Nous voudrions attirer l'attention du Comité de Bassin sur la manière dont s'est déroulée la Commission Géographique du Doubs le 15 octobre 1996 à Besançon et sur la conception pour le moins particulière qu'a de la démocratie le Président de la Commission.

Une communication a été faite par la DIREN sur le projet de liaison à grand gabarit Rhin-Rhône, essentiellement axée sur la récente consultation dite publique. Il est à noter qu'aucun document sur ce sujet ne nous avait été adressé avec la convocation, contrairement aux autres dossiers débattus en séance.

### A QUOI CELA VA SERVIR ?

Selon le Syndicat Mixte le traitement envisagé doit permettre :

- de contrôler la répartition du débit des fuites entre le Doubs et la Loue de manière graduelle et réversible,
- de préserver en l'état actuel la quasi-intégralité du système d'alimentation du réseau karstique, et par conséquent de la Loue,
- d'éviter au maximum l'assèchement complet du lit du Doubs,
- de s'intégrer parfaitement dans le site et de conserver le caractère actuel de la rivière,
- de laisser se poursuivre le processus naturel d'évolution des pertes.

Selon la CPE :

- les avantages ne sont pas prouvés,
- le projet ne redonnera pas vie à une rivière réduite à un canal,
- il n'empêchera pas l'assèchement du lit du Doubs,
- il constituera un bricolage de plus au long de cette rivière peu à peu dénaturée,
- il accentuera du tiers les étiages serrés des sources de la Haute-Loue et réduira les ressources en eau,
- il procède d'une vision dépassée de la gestion de l'environnement.

L'ordre du jour, dans son 3ème point, précisait : *"Informations et discussions sur la politique locale"* et sous cette rubrique figurait *"Liaison à grand gabarit Rhin-Rhône"*.

A l'issue de l'exposé de M. Ducros, DIREN de Franche-Comté, Mme Veuillez, de Franche-Comté Nature Environnement a demandé à prendre la parole. C'est alors que M. Perraudin, Président de la Commission, a interdit toute question et tout débat sur ce thème, méprisant ainsi l'ordre du jour préétabli.

Il semblerait bien que M. Perraudin n'ait pas apprécié l'intervention que j'avais faite à propos du point précédent de l'ordre du jour qui concernait le SAGE Haut-Doubs / Haute-Loue.

Nous avons attiré l'attention de la Commission sur le fait que le Syndicat Mixte Saône-Doubs qui pilote le SAGE était surtout préoccupé par la question des pertes du Doubs alors qu'il existe de réels problèmes sur le territoire concerné, notamment au niveau de l'eutrophisation, de l'assainissement, de la protection de la ressource.

Au sujet de la protection de la ressource, il faut rappeler que cela fait maintenant 30 ans que l'on parle de protéger les captages de la plaine de l'Arlier à Pontarlier, et depuis 30 ans, cette zone est grignotée par les gravières, les zones urbanisées et les zones industrielles... et il n'y a toujours pas de périmètres de protection...

NB : la CPE demandera des sanctions pénales prévues par la loi sur l'eau.

Nous nous étions par ailleurs élevés contre le manque de sérieux des réunions, notamment de certaines Commissions de la C.L.E. dont les dates étaient sans cesse changées.

Si une discussion est prévue sur un dossier, c'est dans le but de

confronter des points de vue qui peuvent être complètement opposés c'est le fondement même de la démocratie.

C'est pourquoi, nous jugeons l'attitude du Président de la Commission tout à fait inacceptable. Les associations de protection de l'environnement (CPEPESC et FCNE) présentes ce jour là ont d'ailleurs immédiatement quitté la salle après que M. Perraudin leur ait interdit de prendre la parole.

Les commissions géographiques doivent être un lieu de débat et non un simple organe de transmission. Si la discussion n'est pas possible, il suffit seulement d'adresser le dossier aux membres qui n'auront qu'à le lire à domicile, faisant ainsi l'économie d'une réunion.

LE SYNDICAT MIXTE  
SAONE / DOUBS  
RECU PAR LA CPE

M. Marc Forêt, Directeur du Syndicat Mixte, était désireux de rencontrer les gens de la CPE. Il n'a pas été déçu...

Témoignage d'un auditeur :

Le Syndicat Mixte voudrait reverdir son image de marque. C'est ce que s'est évertué à faire Marc Forêt, une heure et demie durant, le 11 décembre 1996 devant la CPE et autres invités.

C'est avec des trémolos dans la voix qu'il parle du SAGE. A l'en croire, il serait un incompris. C'est à la demande de l'Etat et de l'Agence de l'Eau que le Syndicat Mixte a entrepris l'étude des pertes du Doubs et de l'alimentation de la Loue par ces pertes.

Cela a d'ailleurs coûté fort cher. On a l'impression lorsqu'il dit cela qu'il a tout financé lui-même. Marc FORET prend un air particulièrement angélique pour déclarer que le SAGE *"ne doit pas se limiter essentiellement aux pertes du Doubs, mais qu'il doit prendre en compte tous les problèmes liés à l'eau et au milieu naturel..."*.

Quelques instants plus tard, il avouera pourtant en parlant du SAGE : *"C'est vrai qu'il a été fait pour traiter le problème des pertes. Il ne faut pas se le cacher. C'était la solution juridique au problème des pertes..."*.

Et un peu plus tard, toujours à propos des pertes et n'étant pas à une contradiction près : *"Je ne veux pas remettre en cause le processus d'évolution naturelle"*.

Il tombera même d'accord avec nous pour fustiger le manque flagrant de motivation des élus pour le SAGE.

Sachant qu'on l'attend sur le terrain du Grand Canal, il va nous dresser un portrait particulièrement flatteur du Syndicat Mixte. A l'en croire, il n'y a pas Syndicat plus respectueux de l'environnement que le Syndicat Mixte, sur le Doubs, sur la Saône, sur la Savoureuse.

Sur la basse vallée du Doubs, par exemple : *"On va essayer de redéfinir sur la basse vallée du Doubs l'espace de liberté de la rivière, l'espace de divagation de la rivière... pour permettre d'éviter, de mieux contrôler les dysfonctionnements actuels"*.

Ceci certainement pour mieux faire passer le fait que l'on va complètement emprisonner la rivière dans un énorme caniveau à l'amont, et ceci sous la haute bénédiction des grands prêtres du Syndicat Mixte.

Nous ne manquons pas de lui rappeler les positions plus que favorables du Président du Syndicat Mixte à la réalisation de la liaison Rhin-Rhône, sans oublier son premier Vice-Président, Georges GRUILLOT.

On assiste alors à une véritable déclaration d'amour de Marc FORET à l'égard de René BEAUMONT. A plusieurs reprises, il jurera fidélité à son Président qui est selon lui, le meilleur et le plus estimable des hommes.

Nous lui accordons la liberté de ses propos que nous ne partageons bien évidemment pas.

Rapportant les paroles de BEAUMONT à l'adresse des associations de protection de la nature, Marc FORET nous déclare : "Soyez exigeants en matière d'environnement !" Ce à quoi, nous lui répondons "Vous pouvez compter sur nous !".

Tout est bon pour s'allier les associations. D'ailleurs plusieurs fois dans la soirée, Marc FORET déclarera que des associations travaillent avec le Syndicat Mixte et il insistera surtout sur la collaboration entre le Syndicat Mixte et les Conservatoires des Espaces Naturels.

A propos du Grand Canal, Marc FORET nous assène les sempiternelles déclarations sur la voie d'eau, moyen de transport écologique par excellence, pour finir par se réfugier derrière les décisions nationales qui sont prises et la nécessité de les appliquer.

Il oublie simplement de préciser que si cette décision a été prise, René BEAUMONT en porte tout de même une grande part de responsabilité.

A court d'arguments, il finit par déclarer que la liaison Rhin-Rhône dépasse très largement le contexte local et que les raisons géopolitiques européennes l'emportent. Voilà, le mot est lâché !

La géopolitique : ce terme à la mode, que l'on accomode à toutes les sauces, vient de donner sa légitimité au Grand Canal ! En clair : ce ne sont pas les petits vermisses que nous sommes qui vont aller à l'encontre de décisions quasi-divines.

Suit tout un couplet sur les mesures compensatoires : "Si on se

donne bien les moyens pour Rhin-Rhône, on devrait quand même arriver à... quelque chose de pas trop mal !". Son but est d'entraîner les associations et les Conservatoires dans un grand projet de clarté pour l'environnement sur Rhin-Rhône.

Marc FORET, même s'il n'est pas à une contradiction près dans ses déclarations est un personnage rusé qui sait caresser ses interlocuteurs dans le sens du poil. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un individu particulièrement dangereux pour l'environnement, car il sait prendre les couleurs de ses interlocuteurs afin de mieux les maîtriser.

#### DES NOUVELLES DE BABARRE

La presse s'est très longuement l'écho de la virulente mise en demeure du Premier Ministre par Raymond Barre au sujet du grand canal Rhin-Rhône lors de l'assemblée générale de l'association Mer du Nord-Méditerranée. Malgré son poids, le gros Raymond semble une marionnette aux services des lobbys du béton et de la C.N.R.. Certaines mauvaises langues prétendent que le souvenir du financement de certaines campagnes électorales n'y serait pas pour rien. Plein de sollicitude pour nos rivières, Babarre se soucie aussi de la jeunesse laborieuse. Il voudrait paraît-il supprimer le code du travail ! (Charlie Hebdo, du 22/01/97).



## INSOLITE : UNE PRISE DASSAULT

Serge DASSAULT, le patron de la Société Aéronautique, a été interpellé le 13 octobre 1996 par des gardes de l'Office National de la Chasse, "debout à l'arrière d'un véhicule 4x4 conduit par un chauffeur, il arrosait de plomb du gros gibier, type cerfs et daims, en forêt de Rambouillet".

Explications du nemrod mécanisé "il n'a pas suffisamment de temps à consacrer à la chasse pour la pratiquer à pied".

(Le Canard Enchaîné 11.12.96)

Il doit prochainement comparaître devant le tribunal de Versailles.

Les suites judiciaires de cette affaire sont à suivre attentivement car la justice française s'est jusqu'à ce jour montrée très peu coopérative avec les juges d'instruction belges qui poursuivent l'avionneur au sujet de pots de vin à des partis politiques...

(F.N.E. étant incapable de répondre si elle s'est constituée partie civile, la CPE nationale a décidé de le faire !).

## LE SECOND COUP DE JARNAC

A 810 m d'altitude, dominant le Morvan, le Mont Beuvray, ancien oppidum gaulois de Bicrate, où Vercingétorix devint chef des gaulois... a eu chaud !

Danielle MITTERAND vient en effet de restituer au Parc Naturel Régional du Morvan une parcelle du sommet (un are), achetée en mai 1995, à la suite de tractations qui se voulaient discrètes, pour le franc symbolique, afin d'y installer leur

sépulture... Ceci était bien sûr en totale contradiction avec les objectifs officiels du P.N.R. !

C'était sans compter avec les réactions de la Presse qui a dévoilé ce ridicule et inadmissible caprice présidentiel.

Ce coup médiatique a sauvé de la Mitterandolâtrie, c'est à dire du piétinement de 300 000 pèlerins annuels - aujourd'hui détournés à Jarnac - le site du Mont Beuvray.

Lors de nuits sans lune, on raconte que des spectres de druides se réunissent sur la grande plate-forme du sommet parmi les hêtres séculaires. Depuis l'affaire, on les entend maintenant rire et ricaner !

## CANAL : RECOURS CONTRE LA D.U.P. de 1978

Le Premier Ministre, qui a reçu en novembre de la part des associations une demande de 23 pages justifiant une nécessaire abrogation, s'est abstenu à ce jour d'y répondre.

C'est au terme d'un silence de 4 mois, que ce mutisme vaudra refus tacite, donc mi-mars ; les associations disposeront alors de 2 mois pour attaquer ce refus devant le Conseil d'Etat.

## OBJECTEURS PAYANTS

L'affectation des objecteurs de conscience dans les associations sera payante, à compter du 15

janvier : 1700 Frs par mois ou restauration et hébergement. La logique du fric continue : les petites associations vont trinquer... pas celles dont l'activité essentielle est la réalisation de "juteux travaux d'études" !

## NATURA 2000

Le Gouvernement, à la fois sous la pression de lobbies essentiellement chasseurs ou agricoles, mais aussi pour des raisons budgétaires, a gelé la mise en oeuvre de cette opération européenne visant à la protection d'espaces naturels intéressants...

Il faut reconnaître que "NATURA 2000" a pour le moins été mal engagé au cours de l'année 1996, sans vraiment chercher à emporter l'adhésion des habitants, la chose étant trop souvent présentée comme un fait accompli ou soutenue par des organismes qui ne voyaient que les retombées financières...

Cet échec, risque d'avoir des conséquences très graves pour l'avenir efficace de ce projet en France : il faudra nécessairement lâcher du lest face à des lobbies qui déjà "pressurent" abusivement l'environnement !

## La CPE a BESOIN de VOUS !

N'hésitez pas à l'informer avec le maximum d'éléments, photos, etc.. des éventuels problèmes de pollution importante dont vous avez connaissance. Tous les mercredis soir a lieu une réunion hebdomadaire où sont abordés les problèmes : vous y êtes les bienvenus.



# APPEL A COTISATIONS POUR 1997

Ensemble entrons dans la 21ème année d'existence de la CPEPESC pour continuer à agir et à défendre un environnement naturel.

En ces temps troublés, ensemble gardons à la CPE son indépendance et son efficacité :

- pour qu'elle ne devienne jamais une structure "sous influence" des décideurs, des lobbies, des bailleurs de fonds ;

- pour que ses actions continuent à être solides, déterminées, efficaces ... suivant l'exigence des situations.

En ces temps troublés, il serait faux de croire nos efforts superflus.

Ensemble, nous avons le devoir de promouvoir des pratiques environnementales, économiques et sociales nouvelles, plus respectueuses du patrimoine naturel. Les lois doivent être appliquées et respectées en premier lieu par les responsables publics...

L'affaire lamentable du projet de grand canal montre aussi qu'il ne faut pas laisser le terrain libre au mensonge et à l'arbitraire !

Notre modeste lutte pour un environnement sauvegardé - ici, devant nos portes - est plus qu'un acte de solidarité ordinaire ; elle concerne non seulement nos concitoyens, mais aussi leur avenir et leur descendance. Il en est de même pour tous les autres êtres vivants.

Ensemble, continuons le combat ! Que serait aujourd'hui notre environnement, sans les "écologistes" (au sens le plus large) des années passées ? Que serait notre patrimoine naturel et les êtres qui y vivent (y compris les humains) dans 20 ou 30 ans, si nous laissions faire n'importe quoi, grand canal en tête ?

La CPEPESC et le réseau des associations de protection de la nature ont besoin de continuer à recevoir votre soutien pour, partout où cela est nécessaire, continuer à pratiquer l'ingérence écologique.

# En 1997, la CPE a encore plus besoin de VOUS !

Merci de bien vouloir renvoyer au plus vite le bulletin au dos

**Association (loi 1901) à but non lucratif**, elle réunit de nombreux bénévoles voulant sauvegarder **efficacement** la nature.

Organisation indépendante et apolitique, elle agit avec une totale liberté d'action contre les pollueurs.

La CPEPESC intervient dans les domaines de **l'eau, l'urbanisme, les déchets, la publicité, la protection de la nature, la préservation des milieux souterrains et des chauves-souris**. Les objectifs sont de combattre les atteintes à l'environnement et de **sensibiliser** le grand public, les scolaires, les décideurs sur la préservation de l'environnement. La CPEPESC se bat aussi contre les grands travaux de la région lorsque les impacts sont trop néfastes pour l'environnement, comme le projet de Canal à Grand Gabarit entre le Rhin et le Rhône.

*La CPEPESC ou plus communément la CPE (Commission de Protection des Eaux) existe depuis 1976 et est agréée au titre de la protection de la nature et de l'urbanisme par arrêté ministériel.*

L'association dispose d'un siège social animé par une équipe active de permanents, d'instruments de mesures de la pollution de l'eau et d'un réseau d'environ 200 adhérents et sympathisants.

Pour agir, la CPEPESC organise :

- **des visites sur le terrain** pour déceler les atteintes à l'environnement,

- **des chantiers de nettoyage** des décharges sauvages ou de mise en protection de sites,

- **des actions de sensibilisation** (animations, expositions, réalisations de films et de publications, articles dans la presse locale, édition d'un bulletin mensuel pour les adhérents).

Pour sa mission de sensibilisation, la CPEPESC dispose:

- **d'un diaporama** sur l'assainissement et sur la pollution des eaux,  
- **d'une exposition sur l'eau**,  
- **de nombreux films** (qu'elle a elle même réalisés) sur l'eau, le monde souterrain, les pollutions...

La CPEPESC engage chaque année un certain nombre de recours auprès des tribunaux lorsque les démarches amiables sont inefficaces. Elle traite chaque année environ **150 cas de pollutions**, une dizaine d'affaires d'urbanisme sauvage et quelques infractions sur la publicité etc...

**REUNION DE TRAVAIL  
OUVERTE A TOUS  
mercredi à 19 H**

**Vous souhaitez une défense efficace  
de l'environnement : participez aux  
activités de l'association.**

**Contact Tél : 03 81 88 66 71  
Fax : 03 81 80 52 40**

M, Mme, Mlle : .....

Prénom : ..... Age : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Tél : .....

souhaite adhérer et recevoir le bulletin (100 francs).

souhaite recevoir uniquement le bulletin de l'association (50 francs).

souhaite soutenir l'association par un don de .... Francs ci-joint.

souhaite recevoir la plaquette de documentation de l'association.

Afin de mieux vous connaître et de répondre à vos attentes, merci de remplir ce petit questionnaire :

SOUHAITE PARTICIPER :

- aux sorties de terrains (inventaires des pollutions et des chauves-souris ...).
- aux chantiers.
- au suivi des affaires.
- aux actions de sensibilisation.
- autre.....

INTERET:

- Eau, lutte contre la pollution.  Déchets.
- Urbanisme et paysage.  Publicité illicite.
- Anti Grand Canal.  Chauves-souris.
- Anciennes mines.

Autres : .....